



La rentrée de l'Association des Parents d'Elèves :

La première assemblée générale s'est tenue le 27 septembre 2024. Elle a permis de renouveler le bureau et d'élire une nouvelle présidente.

- Présidente : Anaïs DELARUE
- Vice présidente et community manager : Cannelle GUEZENNEC
- Trésorière : Carine LE TELLIER
- Secrétaire : Noémie LOUVEL



Cannelle GUEZENNEC, Noémie LOUVEL, Anaïs DELARUE et Carine LE TELLIER

Aux termes de l'année 2023/2024, l'APE a affiché un résultat de +8420.90€ (+8766.00€ en 2022/2023).

La reconduction d'une subvention de 850€ / classe pour l'année 2024/2025 a été votée à l'unanimité par les membres présents.

Le bureau a présenté un bilan positif et excédentaire issu de la réalisation d'une douzaine d'actions réparties sur l'année scolaire. Toutefois, il est à retenir que deux manifestations phares - le Carnaval et la Kermesse - auraient pu être annulées faute de bénévoles.

La première réunion permettra de définir le calendrier des premières actions de cette année scolaire.

Vous pouvez contacter l'APE par mail (aperpi14610@gmail.com) ou sur Facebook.

Randonnée du 13 octobre



Voici les renseignements pour la prochaine randonnée

Le rendez-vous est fixé à 9h45 sur le parking de la plage d'Hatainville (3km au nord de Carteret)
Pour vous y rendre, aller à Carentan et suivre la direction de Barneville-Carteret. A la Haye du puits, prendre au feu à droite puis à l'église la direction de Barneville-Carteret. Une fois sur la D650, passer la cuvette au niveau de Carteret puis aux Moitiés d'Alone, prendre à gauche la D323 et en arrivant à Hatainville la D242 à gauche.

Continuer jusqu'au parking bord de mer.

La rando fera environ 15km vallonnés, sableux et rocheux. Prévoir le pique-nique qu'il faudra transporter sur le dos (avec peut-être une surprise...)

Pas de possibilité de demi-journée

Renseignements auprès de Jacques et Annie

Discours de l'inauguration de l'extension de l'école communale, le 21 septembre 2024

Monsieur le Sous-Préfet, Stéphane SINAGOGA
Madame la Conseillère départementale, Carole Frugère
Monsieur le Président de la communauté de communes « Cœur de Nacre », Thierry Lefort
Mesdames et Messieurs les maires et maires honoraires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames les enseignantes,
Mesdames, Messieurs,
Les enfants,

Sont excusés :

Monsieur le Député, Bertrand Bouyx
Mesdames les Sénatrices, Sonia de la Prévôté et Corinne Féret
Madame l'inspectrice de l'Education Nationale, Madame Carole Fargeton et Monsieur Cédric Nouvelot, conseiller Régional.

L'inauguration de l'agrandissement de l'école communale est un aboutissement d'un travail collectif qui a réuni le conseil municipal, les architectes du cabinet « Studio 13 », les enseignantes et les agents du Syndicat scolaire Abc, depuis la phase d'étude, le cahier des charges, les appels d'offres, le temps de la construction puis celle de la mise en service avec son aménagement.

La construction d'une école dans une commune, témoigne de sa vitalité. Lieu de culture et d'apprentissage, l'école est aussi et surtout un lieu de vie dans lequel chacun des enfants doit se sentir bien, s'épanouir, apprendre les règles de vie commune, tisser des liens amicaux et conserver des souvenirs agréables lorsqu'ils seront devenus adultes et accompagneront à leur tour, leurs enfants.

Permettez-moi un rapide historique.

A la séance du conseil municipal du 9 novembre 1955, le maire (Romain Mauger) informe son conseil que l'Etat et l'Inspection Académique lancent une commande groupée, on dirait aujourd'hui « un appel à projet » pour la construction de classes et le logement du directeur selon un projet type.

Pendant l'année 1956, suite à divers entretiens et rendez-vous avec l'inspecteur primaire de Caen et le chef de division de l'Inspection Académique, le conseil municipal décide la création d'un bâtiment scolaire comprenant 1 classe, 1 logement et des annexes réglementaires (sanitaires et préau) en face de la mairie. Y fréquentent, les enfants des communes d'Anguerny et de Colomby-sur-Thaon.

Le coût des travaux du nouveau bâtiment est estimé est de 4 827 000 Frs et pour les travaux accessoires (cours, clôtures et raccordement) à 470 000 Frs

L'ouverture a eu lieu en septembre 1957

En 1990-1991, M. Paul Rivoalen, maire a vu augmenter le nombre d'habitants de manière significative avec l'arrivée des premiers lotissements obligeant la création d'une seconde classe en septembre 1992 en continuité de l'ancienne créée en 1957.

Fin 2000, la création du Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire, regroupant Anisy, Anguerny, Basly et Colomby-sur-Thaon a permis de mutualiser le fonctionnement et de statuer que l'enseignement des maternelles se ferait à Basly, le cycle 2 serait à Anguerny et le cycle 3 à Anisy.

En 2003, Alain Yaouanc, maire fait le constat qu'un troisième bâtiment doit être réalisé sur ce site dû à l'accroissement du nombre d'enfants sur les quatre communes. Le 28 février 2005. L'ouverture de cette nouvelle classe était effective.

En 2017, la réhabilitation de l'ancien bâtiment datant de 1957 a été réalisée (classe et préau). Toiture et isolation par l'extérieur sont entrepris pour remettre les locaux aux normes actuelles et réduire les coûts énergétiques.

En mai 2021, le maire de Basly informe les deux autres communes du groupement pédagogique que sa commune ne peut supporter la remise en état de son école maternelle. De ce fait, une réorganisation du fonctionnement est réfléchi aboutissant au déplacement de l'école maternelle à Anisy et l'agrandissement de l'école de Colomby-Anguerny afin de recevoir les cycles 2 et 3 (soit tout le primaire).

Au cours des diverses réunions du conseil municipal, le projet de création d'une extension de 2 classes est validé mais en prenant en compte la sécurité des enfants tout le long de la journée. (Suppression des différents arrêts du bus sur les routes départementales et la création d'une garderie/cantine sur le site).

En 2022, un appel d'offre est lancé pour retenir un cabinet d'architecte, dont le lauréat a été le cabinet « Studio 13 » de Rouen représenté ici par Messieurs les architectes (Marc Friboulet et Maxim Tanguy). Après un premier appel d'offres infructueux, un deuxième est lancé en mars 2023 et fin septembre, la retenue des 11 entreprises est validée puis fin octobre, la convocation des entreprises pour le lancement des travaux et le planning.

Le début des travaux de gros-œuvres ont commencé début janvier 2024, puis sans discontinuité les artisans se sont succédés pendant les 8 mois. Malgré 17 jours d'intempérie, fin août l'ensemble de l'extension est terminé permettant le déménagement du mobilier par les agents du Sivos encadré par le président M. Guy Allais, afin d'offrir un accueil pour la pré-rentrée aux enseignantes et le 2 septembre aux enfants de CM1 et CM2.

Je tiens à remercier toutes les entreprises pour la réalisation dans les délais demandés lors de la réunion de lancement en octobre 2023 soit 2 mois avant le temps maximum possible des travaux.

Les travaux de l'extension de l'école représentent un montant de 955 K € HT soit 1 146 K € TTC (comprenant les honoraires, 80 K €, les travaux, 1 010 K € et les aménagements extérieurs pour 56 K €) pour une superficie bâtie de 230 m² et le préau pour 130 m².

Nous avons obtenu quelques subventions pour un total de 511 K € (373 K € au titre de la DETR, 100 K € de la communauté de communes « Cœur de Nacre », 5 K € du Conseil départemental concernant les amendes de police et le Sdec Energie pour 33 k €. Reste donc 448 K € à la charge de la commune après déduction du FCTVA pour 187 K €.

Avant de terminer mon propos, je veux remercier :

- Monsieur le préfet, pour l'aide qu'il nous a apporté par l'octroi de la DETR soit 39% du coût,
- Monsieur le Président de la communauté de communes et tous les maires de notre territoire qui ont validé cette aide,
- Madame Carole Frugère, Conseillère Départementale.

Je veux remercier aussi le cabinet d'architecture « Studio 13 » les Architectes qui a coordonné les travaux et nous a accompagné

dans cette réalisation dans les délais compressés demandés lors de la réunion d'octobre 2023.

Je remercie aussi toutes les entreprises (toujours présentes aux réunions de chantier) pour le respect du calendrier et leurs salariés, pour leur disponibilité et leur savoir-faire.

Je remercie aussi vivement tous les conseillers municipaux pour avoir validé ce projet, les agents de la commune et du Sivos Abc (Ludivine, Mickaël et Guillaume), qui interviennent chaque jour, pour l'accueil, la restauration des enfants et l'entretien des nouveaux locaux.

J'ai aussi une pensée particulière pour les professeurs des écoles (Chloé, Corinne, Fanny, Amélie et Marie) et les intervenants qui se sont appropriés ce lieu et nous ont accompagnés dans ce projet. Ils leur restent à travailler sur l'aménagement du jardin.

Ce nouvel équipement a été conçu afin de réduire la consommation d'énergie. (Optimisation de l'éclairage, de la pression des robinets de toilette, les matériaux d'isolation adaptés à l'intérieur et à l'extérieur, le chauffage est produit à partir de la géothermie et des panneaux photovoltaïques pour 100 m² sont installés sur un versant du bâtiment). Notre commune a investi pour sa jeunesse mais aussi pour son développement et l'attractivité de notre territoire. Les élèves sont dans un cadre idéal pour réussir leur scolarité, construire leur avenir professionnel et celui de citoyen.

L'École permet l'égalité des chances et l'accès au savoir pour tous. C'est le fondement de nos valeurs républicaines que sont la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.

Pour conclure, je remets symboliquement les clés de l'extension de l'école aux enseignantes « Madame Chloé Tourgis », directrice de l'école primaire et représentante de l'inspection académique et aux enfants.

J'ai apprécié le petit mot écrit sur le tableau d'une classe le jour de la rentrée à l'intention des élèves « *Bienvenue dans ce palace !* ».

MERCI à Tous !!!!

**CONSTRUCTION DE GITES
HERISSON/NICHOIRS/CHAUVE-SOURIS**

Atelier animé par le CPIE
Vallée de l'Orne



22 octobre 2024

de 9h30 à 11h30
à partir de 6 ans

3 euros par personne

Inscription et règlement avant le 21/10/24
annulation avant le 18/10/24 à 12h
depuis votre Espace Famille ADAJ
(si vous n'en possédez pas,
contactez-nous
au 02.31.37.18.04)
ou auprès de notre accueil

centre socio culturel ADAJ,
8 rue de l'église 14440 Douvres-la-Délivrande



Soirée Couscous

Colomby Anguerny Anim' organise une soirée dansante avec repas

Le Samedi 19 octobre 2024
à partir de 18h30 à la Grange aux Dimes

Menu
Plat : Couscous royal aux 3 viandes
Dessert : grillé aux pommes



18 € le repas (repas servi vers 20h00)
Apéritif offert
Ouvert à tous sur réservation
Règlement à l'inscription au 07.81.68.95.46
Réponse souhaitée avant le 06/10/2024

Une touche orientale pourra être ajoutée à votre tenue

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé
Ne pas jeter ce prospectus sur la voie publique

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Commune :
Nombre d'adultes : x 18 € = €
Nombre d'enfants : x 10 € = € (moins de 10 ans)
Total : € Chèque à établir à l'ordre de Colomby Anguerny Anim'
A déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou le remettre à l'atelier près du Proxi (ouvert le samedi matin)

VISITE LIBRE
du Mémorial de Caen



Lundi 04 novembre 2024

à 10h sur place

5 € par personne

Nombre de places limité

Réservation/Annulation et règlement avant le 04/10/24
depuis votre Espace Famille ADAJ
Si vous n'en possédez pas, contactez-nous au :
02.31.37.18.04 ou par mail : adaj@adaj.org



**MATCH
STADE MALHERBE CAEN - TROYES**

**Samedi 26/10/24
à 14h00**

STADE D'ORNANO



place à 5 euros par personne
Inscription, règlement et annulation avant le
16/10/24, 12h, à l'accueil du Centre socio culturel
ADAJ
8 rue de l'église 14440 Douvres-la-Délivrande ou
au 02.31.37.18.04)



**5 €
par
personne**



Sortie à PARIS

**Visite du musée GREVIN (matin)
Quartier libre (midi et après-midi)**

Lundi 25 novembre 2024
départ 6h30-retour vers 23h



**Nombre de places limité
Transport en car depuis Douvres-la-Délivrande**

**Réservation/Annulation et règlement avant le 25/10/24 à 12h
depuis votre Espace Famille ADAJ
Si vous n'en possédez pas, contactez-nous au :
02.31.37.18.04 ou par mail : adaj@adaj.org**

**Centre socioculturel ADAJ
8 rue de l'église
14440 Douvres-la-
Délivrande**

**50 euros par
personne**

